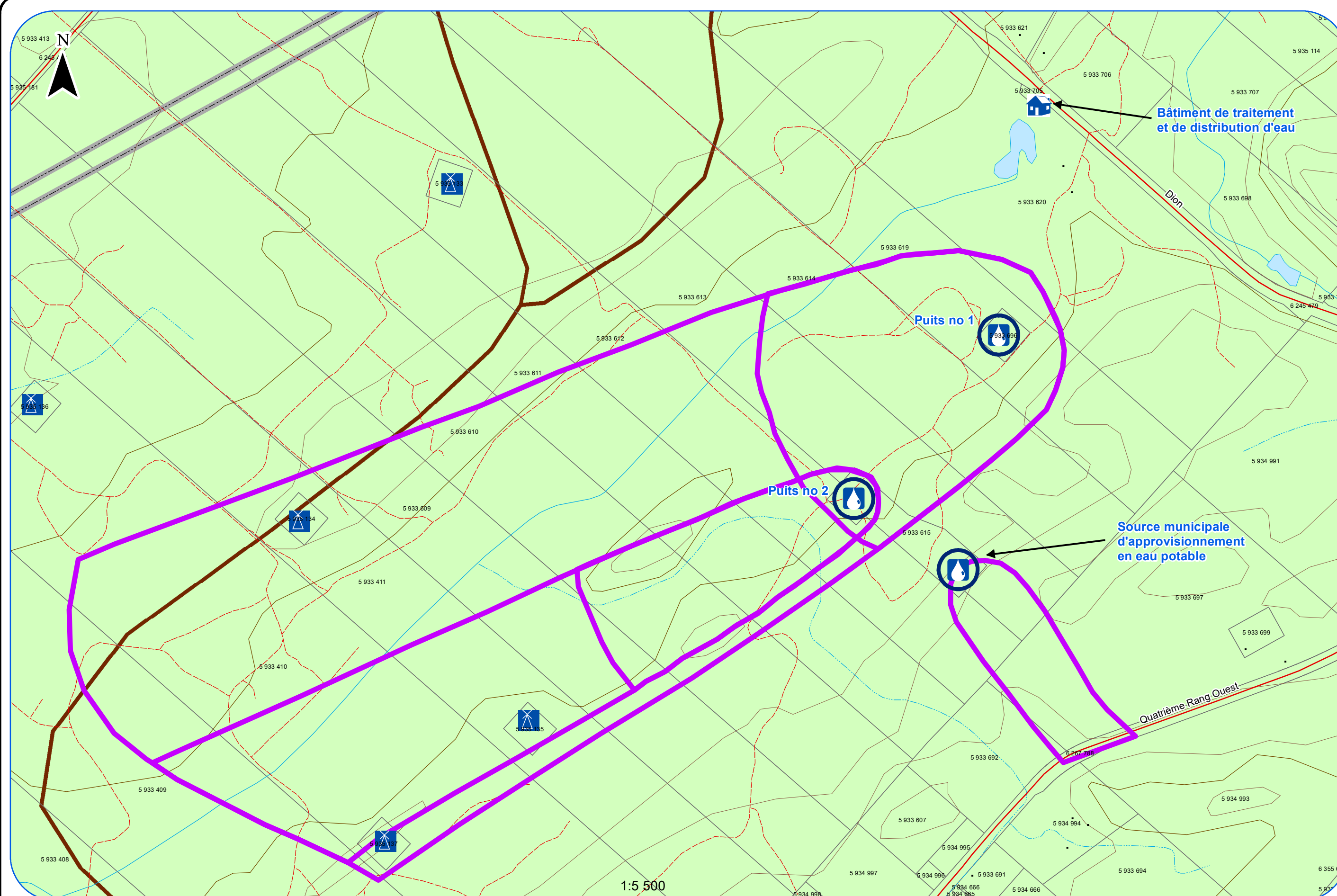


# Plan de contraintes naturelles et anthropiques


Annexe 5

1  
3



Agrandissement

Des secteurs à risques d'inondation (zones 0-20 ans et 20-100 ans) sont présentés à l'égard du Fleuve Saint-Laurent. Les cotes d'inondation sont incluses dans le règlement de zonage et doivent être considérées.



Voir plan 3/3

Voir plan 2/3

- Bassins hydrographiques**
- Bassin hydrographique de sensibilité intermédiaire
  - Bassin hydrographique peu sensible

**Secteurs de contraintes naturelles**

- Zone de contrainte relative à l'érosion côtière
- Zone non cartographiée
- Ligne de côte
- Bande de protection
- Secteur à risque de décrochement et de glissement de terrain
- Secteur à risque d'inondation en eau libre (0-100 ans)
- Secteur à faible capacité portante
- Secteur à risque d'érosion
- Secteur de ravinement

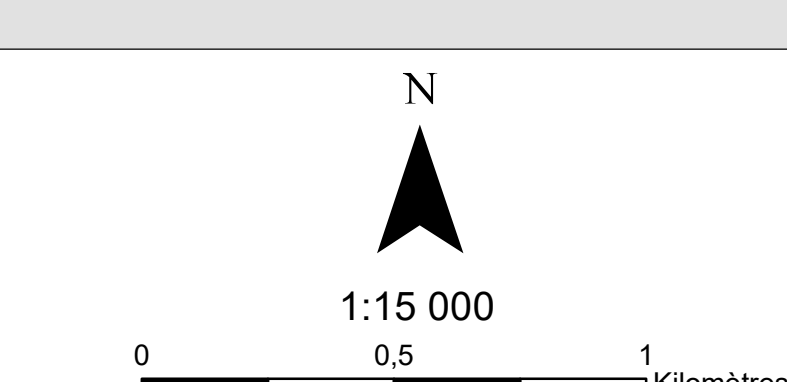
**Secteurs de contraintes anthropiques**

- Corridor de transport d'énergie électrique
- Voie de circulation : chemin de fer
- Secteur de construction impossible de 50 mètres centre ligne de la voie ferrée
- Voie de circulation : réseau routier supérieur
- Sablère
- Lieux d'élimination des déchets désaffectés
- Étang d'épuration des eaux usées
- Eclienne
- Sources d'approvisionnement en eau potable
- Périmètre immédiat de protection (30m)
- Périmètre additionnel de protection
- Lieu de dépôt de sel intérieur
- Poste de transport d'énergie

- Limite municipale
- Cadastre
- Réseau routier
- Autre route
- Bâtiment
- Banc d'emprunt

- Élévation**
- Courbe de niveau intermédiaire
  - Courbe de niveau maitresse

- Hydrographie**
- Cours d'eau
  - Cours d'eau intermittent
  - Lac et Rivière



Ce produit contient de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. © Tous droits réservés.  
Projection : Mercator Transverse Modifiée, Niveau 6  
Système de référence géodésique : Datum Nord American 1983 (NAD 83)  
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres  
Origine des altitudes : Niveau moyen de la mer

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 2008-06. Adopté le 20/04/08 et entré en vigueur le 17/05/08.  
Certifié conforme le .....

Monsieur Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

Entrée en vigueur	Amendement	
18-04-2013	2008-06-2	
22-05-2014	2008-06-3	Monsieur Gérard Beaulieu
27-09-2018	2008-06-5	Maire
20-05-2021	2008-06-6	
26-10-2023	2008-06-8	Monsieur Adam Coulombe Directeur général et greffier-trésorier